

COMMERCES NON ESSENTIELS

Un rétropédalage qui passe très mal

Les commerces non essentiels qui sont actuellement en capacité d'ouvrir sur rendez-vous n'ont en fait pas droit, pour mars et avril, au double droit passerelle de crise. La « précision » a été communiquée mardi par le ministre des Indépendants et des PME, David Clarinval (MR), revenant sur ce qu'il avait annoncé mercredi dernier dans la foulée du Comité de concertation.

L'arrêté ministériel concrétisant les décisions du Codeco considère ces boutiques comme ouvertes moyennant le respect d'un système bien spécifique (shopping sur rendez-vous), développe mardi le ministre Clarinval. Elles peuvent faire appel au droit passerelle de crise simple, si elles démontrent une perte de chiffre d'affaires suffisante (au moins 40 %), rappelle-t-il.

« Une gifle »

Le Syndicat neutre pour indépendants évoque une « gifle au visage de tous ces indépendants » qui n'auront finalement droit qu'à un droit passerelle de crise « simple ».

Pour le SNI, la possibilité pour les commerces non essentiels d'ouvrir sur rendez-vous devrait être assimilée à la possibilité pour l'horeca de vendre des repas à emporter, donc sans impact sur le droit

à bénéficier d'un double droit passerelle.

Dans la même ligne que Co-meos et l'UCM, le SNI affirme que le shopping sur rendez-vous « ne représente, pour beaucoup de commerçants, qu'à peine 15 % du chiffre d'affaires normal ».

Ce n'est que dans le cas où « il s'avère impossible » pour un tel commerce non essentiel de « travailler sur rendez-vous » et qu'il doit donc cesser ses activités ou se reposer uniquement sur le click & collect ou la livraison, que le commerçant peut avoir droit

au double droit passerelle pour les mois de mars et avril 2021.

Le cdH appelle le gouvernement à honorer ses promesses. « Les statistiques de ce week-end montrent qu'une ouverture sur rendez-vous a fait chuter jusqu'à 85 % le chiffre d'affaires.

Alexander De Croo avait annoncé que les mesures sanitaires fortes auraient pour contrepartie le soutien nécessaire. Clairement, ce n'est pas le cas. C'est un choix dicté par des raisons budgétaires qui méconnaît la réalité de nos commerçants », a dénoncé la députée Vanessa Matz. ■